

<https://www.la-sociale.online/spip.php?article688>

Retourner aux sources de la république

- Editoriaux -

Date de mise en ligne : samedi 2 octobre 2021

Copyright © La Sociale - Tous droits réservés

Retourner aux sources de la république

Machiavel soutient que, face à la corruption de la république, il n'est pas d'autre solution qu'un retour régulier au commencement aux principes. Nous y sommes et depuis un moment. La corruption du régime est trop éclatante.

Que veut dire ce retour aux principes pour nous, aujourd'hui en France ?

Tout d'abord, en finir avec le pouvoir autocratique du président. Les républicains se sont toujours méfiés des pouvoirs accordés à un seul homme. Dans la Ve République, le présent cumule tous les pouvoirs, et le Parlement est réduit au rôle de chambre d'enregistrement, surtout depuis le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, voulus par le couple infernal Chirac-Jospin. Le président ne peut incarner la nation, car il est nécessairement le président d'une majorité (de plus en plus relative). Seul le Parlement, dans la mesure où il peut représenter la diversité du peuple souverain a la légitimité suprême. Et comme la représentation est toujours une aliénation du pouvoir du peuple, on doit admettre la possibilité du recours à un référendum d'initiative populaire ou citoyenne (le mot importe peu ici).

Le retour aux principes suppose que les citoyens ne peuvent être libres que dans une république libre, comme le disait déjà Machiavel. Cela signifie que la volonté du peuple français doit, en toutes choses, primer sur les règlements et directives venues de l'UE. Cette inversion de la pyramide de normes constituerait un premier pas en avant réel contre la machine bureaucratique que les gouvernements ont érigée contre les peuples à travers les traités successifs.

Le retour aux principes est aussi le retour à la laïcité stricte. La liberté de conscience et donc la liberté de pratiquer le culte de son choix tant que ce culte ne trouble pas l'ordre public établi par la loi a pour corollaire la laïcité de l'espace public, le refus des signes ostentatoires à l'école ou dans les services publics et la stricte séparation de l'État et des églises. Il faudra bien un jour ou l'autre poser le problème du statut des départements concordataires (Alsace-Moselle) et du financement de l'école privée par l'État.

Le retour aux principes, c'est aussi la séparation absolue des pouvoirs, alors que la Ve république bafoue cette séparation en subordonnant de fait tous les pouvoirs à l'exécutif. La séparation des pouvoirs consiste aussi à mettre un terme à ce concubinage notoire des médias et des gouvernants, des puissances d'argent et des médias. C'est aussi l'égalité de tous les citoyens devant la loi : combien de temps encore tolérera-t-on que les puissantes délinquants multirécidivistes, condamnés, continuent d'administrer des villes ou de siéger dans les plus hautes instances de l'État ?

La république doit enfin prendre au sérieux ses propres principes. Par une décision du Conseil constitutionnel de 1972, la Déclaration des droits de 1789 et le préambule de 1946 ont été annexés au bloc constitutionnel. À cette aune, combien de lois de privatisations sont ainsi contraires à la lettre et à l'esprit de ce préambule de 1946 ? Toutes les attaques contre les droits sociaux sont radicalement anticonstitutionnelles, tout comme l'est la cession à des entreprises privées des prérogatives de l'État.

La république laïque, démocratique et sociale, une et indivisible dit l'article I de la Constitution. C'est un vrai programme pour un rassemblement majoritaire.